

Liste d'informations à fournir pour l'établissement des CNI et Passeports

Points à examiner

1. Combien de personnes de cartes ou/et combien de passeports ?
2. 1^{ère} demande, renouvellement, perte ou vol ?
3. Quelle la date de délivrance du titre à remplacer (à partir de 2004, une CNI est prorogée de 5 ans) ?
4. Le CERFA papier est-il à disposition ? (à remplir en noir et majuscule)
5. ou la pré-demande peut-elle être téléchargée ?
6. L'ancienne CNI ou l'ancien passeport doit être apporté/e autant que possible
7. la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois dès que votre pièce d'identité est périmée, pour une première demande ou en cas de PERTE ou de VOL.
8. en cas de perte ou vol : fournir en original du document suivant : permis de conduire, carte vitale avec photo, carte étudiante, ou établir une attestation sur l'honneur si la personne n'a pas de pièce d'identité avec photo
9. Une photo d'identité de moins de 6 mois, non découpée, face à l'objectif, yeux ouverts, tête droite et nue, visage dégagé, bouche fermée, sur fond clair et uni.

Nota : les services de l'Etat refusent les photos qui ne correspondent pas rigoureusement à ces mentions.

10. Justificatif de domicile de moins d'un an : quittance de loyer, avis d'imposition, facture EDF-GDF ou téléphone.

Si vous êtes hébergé chez quelqu'un, fournir un justificatif au nom de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur signée de la personne vous hébergeant indiquant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois, ainsi que sa pièce d'identité ORIGINALE.

11. Timbres fiscaux pour passeport : majeur 86 euros, pour les personnes âgées de 15 à 17 ans : 42 euros, moins de 15 ans : 17 euros.
12. Timbres fiscaux pour CNI : montant exigible de 25 € en cas de perte ou de vol
13. PRENDRE UN RDV pour l'établissement et la reprise de la CNI ou passeport